

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE DIX JUILLET
DE 10H30 A 12H30**

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 47 boulevard de la Villette 75010 Paris représenté par son syndic la société SOGESTIM, dont le siège social est 13 rue du Delta 75009 Paris et ayant ses bureaux commerciaux au 32 rue Carnot 92300 Levallois Perret, agissant poursuites et diligences de son représentant légal ;

Ayant pour avocat constitué Maître Rémy HUERRE, de la SELARL HP & ASSOCIES, avocat inscrit au Barreau de Paris, domicilié 5 rue de Stockholm 75008 Paris.

Agissant en vertu de :

- L'expédition exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 24 janvier 2017, signifié et définitif ainsi qu'il appert d'un certificat de non appel en date du 07 avril 2017 ;
- L'expédition exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 21 juin 2019, signifié et définitif ainsi qu'il appert d'un certificat de non appel en date du 28 octobre 2019.

Et suite à un commandement de payer valant saisie immobilière délivré à * par acte de Maître Xavier AVALLE en date du 12 mars 2020.

J'ai été mandatée par Maître Rémy HUERRE afin de dresser le procès-verbal de description des lieux en application des dispositions des articles R322-1 à R322-3 du code des procédures civiles d'exécution.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Je, **LEA DAVID-BOSC**, Huissière de Justice de la S.C.P. DIDIER AVALLE ET XAVIER AVALLE, près le TRIBUNAL

JUDICIAIRE DE PARIS, y résidant 10 rue du Chevalier de Saint-George, 75001 Paris, soussignée,

Me suis rendue ce jour à 10h30 au 47 boulevard de la Villette 75010 Paris, où j'ai procédé aux constatations suivantes en présence de :

- Monsieur Florian MINOT, serrurier,
- Monsieur Patrick POMMERET, témoin,
- Monsieur Didier ADENOT, témoin,
- Monsieur MARTINS du Cabinet HANSEN, diagnostiqueur,

L'immeuble :

Il s'agit d'un immeuble faisant l'angle entre le boulevard de la Villette et la rue Henri Feulard élevé sur quatre étages avec des locaux commerciaux au rez-de-chaussée.

Le syndic de l'immeuble est la société SOGESTIM ayant son siège social 13 rue du Delta 75009 Paris.

L'appartement :

L'appartement se trouve au deuxième étage de l'immeuble, l'entrée avec grand placard côté droit dessert la salle de bain à gauche et la cuisine en face.

La salle de bain est éclairée par une grande fenêtre simple battant avec ouverture oscillo-battante donnant sur la cour, le sol est recouvert de peinture, à gauche se trouve un petit lave main. La cabine de douche carrelée avec portes coulissantes et le WC sont surélevés.

J'accède à la cuisine librement depuis l'entrée, cet espace dessert sur la droite le séjour donnant sur rue et sur la gauche une alcôve avec un lit donnant sur la cour.

La cuisine est équipée d'un plan de travail en bois intégrant une plaque de cuisson deux feux et un évier simple bac avec des placards hauts et bas aux portes rouges laquées. Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture blanche en bon état d'usage.

À gauche, il existe une alcôve séparée de la cuisine par une cloison pleine sur sa partie basse et vitrée sur sa partie haute. Elle se ferme au moyen d'une porte coulissante semi transparente. Dans cette alcôve il y a un lit deux places et un dressing au pied du lit. Le mur donnant sur la cour est recouvert d'une peinture bleue turquoise en bon état. Elle est éclairée par une fenêtre à deux battants donnant sur la cour.

J'accède au séjour librement depuis la cuisine, cette pièce est séparée de la cuisine par un mur semi ajouré pour des poutres apparentes. Il existe un ensemble d'étagères le long de l'un des murs, les murs et le

plafond sont recouverts d'une peinture blanche en bon état d'usage. Le séjour est éclairé par deux fenêtres à deux battants donnant sur le boulevard de la Villette.

Dans l'ensemble de l'appartement, or salle de bain, le sol est recouvert d'un parquet peint en gris clair.

Conditions d'occupation :

L'appartement est occupé par la propriétaire Madame Camille TARTAKOWSKY.

N'ayant plus aucune constatation à effectuer, je me suis retirée à 12h30.

J'annexe au présent procès-verbal des photographies prises par moi-même lors de mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent acte comporte trois pages.

Coût :

Émolument Art A444-28 :	220,94 €
Vacances Art A444-29 :	150,00 €
Transport Art A444-48 :	7,67 €
Sous-Total H.T :	378,61 €
Montant TVA :	75,72 €
Taxe forfaitaire ann. 4-8 3° b :	14,89 €
Serrurier :	50,00 €
Témoins :	13,20 €
TOTAL TTC :	532,42 €

L'Huissière de Justice :

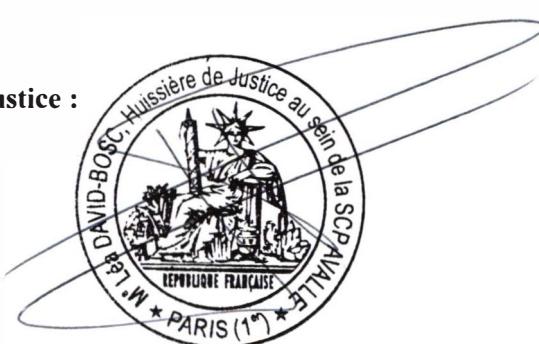




Photo 1

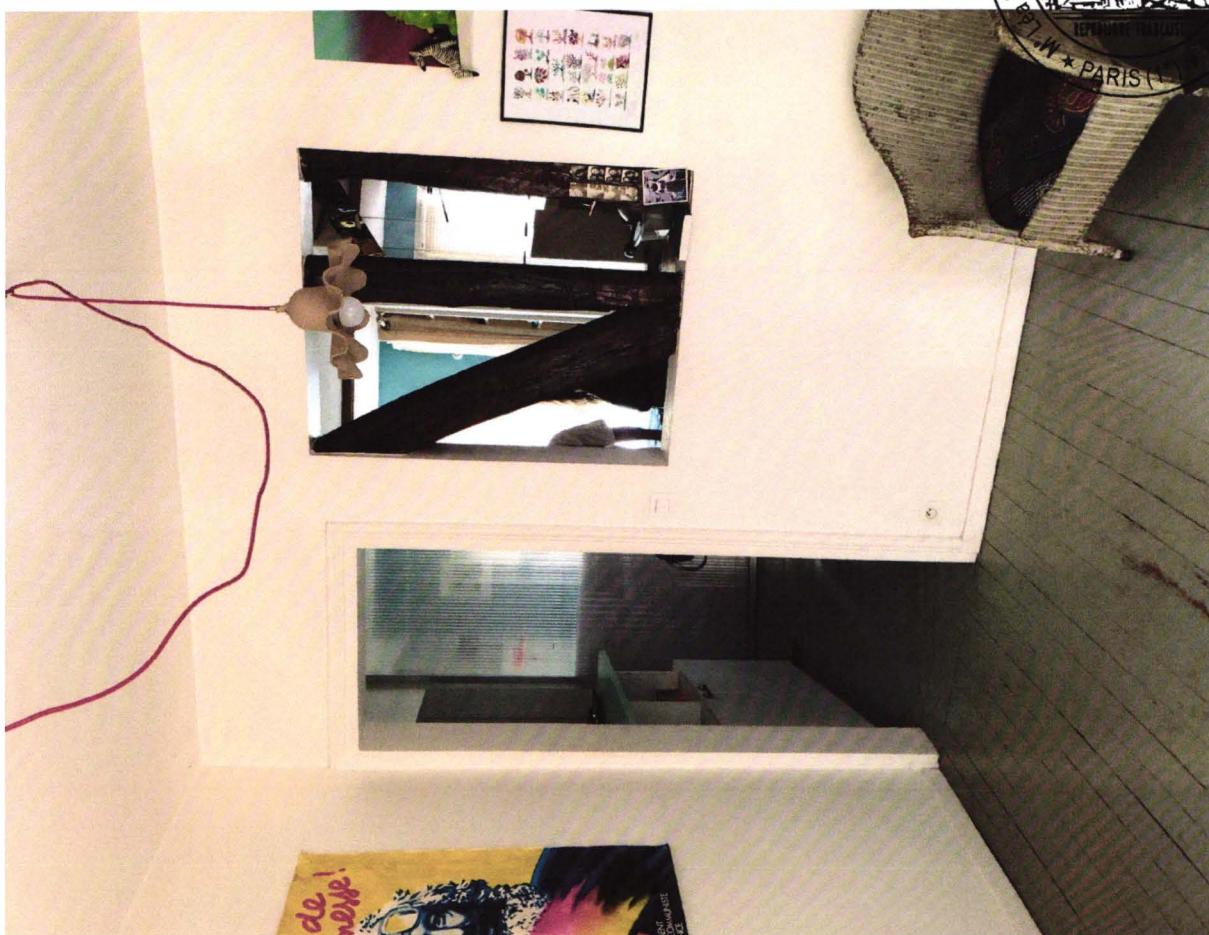


Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5

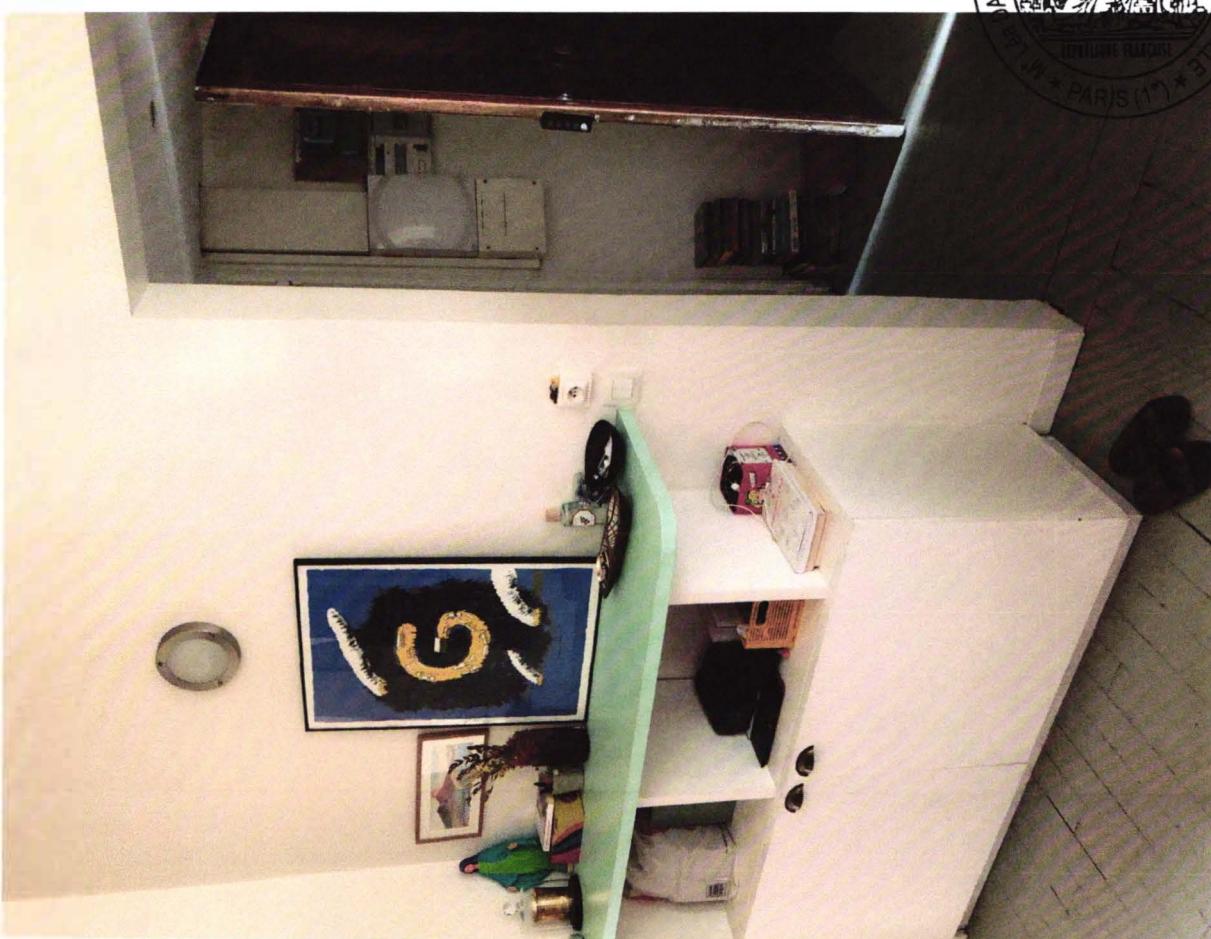


Photo 6



Photo 7

